

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 215

présenté par

Mme Grosskost, M. Aubert, M. Le Fur, M. Mathis, M. Moreau, M. de Rocca Serra, Mme Schmid,
M. Sordi et Mme Zimmermann

ARTICLE 22

I. – Supprimer les alinéa 19 et 20.

II. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 35, substituer à la référence :

« aux 1° et 3° »

la référence :

« au 1° ».

III. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l'alinéa 39.

IV. – En conséquence, supprimer les alinéas 41 à 46.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.